

DEMANDE DE CHANGEMENT DE PRENOM
MAJEUR SOUS TUTELLE
(Article 60 du code civil)

Je soussigné(e),

NOM du représentant légal :

Prénom(s) :

né(e) le :

à (ville, pays) :

adresse¹ :

courriel :

n° de téléphone :

demande à ce que le majeur sous tutelle

NOM :

Prénom(s)² :

né(e) le :

à (ville, pays) :

de nationalité³ :

adresse¹ :

¹ Joignez un justificatif de domicile récent. Si vous êtes actuellement hébergé(e) par un tiers ou si le majeur protégé réside chez un tiers, joignez un justificatif de domicile récent correspondant à la personne hébergeant ainsi qu'une attestation sur l'honneur établie par cette personne, indiquant que votre résidence ou celle du majeur protégé se situe à son domicile (en précisant la date/période du début de l'hébergement).

² Indiquez tous les prénoms actuellement mentionnés dans l'acte de naissance du majeur sous tutelle, dans l'ordre présentement établi.

³ Joignez la copie d'une pièce d'identité du majeur sous tutelle en cours de validité (s'il dispose d'une double nationalité, merci de joindre la copie d'une pièce d'identité correspondant à chacune de ses nationalités).

Se prénomme désormais selon l'ordre déterminé ci-dessous : (Pour rappel : un prénom composé (exemple : Jean-Michel) ne constitue qu'un seul prénom. Il doit être inscrit sur une seule et même ligne):⁴

1^{er} prénom :

2^{ème} prénom :

3^{ème} prénom :

4^{ème} prénom :

[...]

pour le(s) motif(s) suivant(s) ⁽⁵⁾:

.....
.....
.....
.....

J'atteste sur l'honneur qu'aucune procédure de changement de prénom n'est actuellement en cours devant les juridictions françaises, ni qu'aucune demande de changement de prénom n'est actuellement examinée devant un autre officier de l'état civil au nom et pour le compte du majeur sous tutelle.

Je déclare n'avoir jamais formulé de demande de changement de prénom au nom et pour le compte du majeur sous tutelle.

J'indique avoir déjà formulé la ou les demandes de changement de prénom au nom et pour le compte du majeur sous tutelle, et mentionnés ci-dessous :

<i>Date et lieu de la demande</i>	<i>Autorité saisie</i>	<i>Date de la décision rendue</i> ⁽⁶⁾

Je demande également la mise à jour des actes de l'état civil ⁽⁷⁾ listés ci-dessous, dès lors que le changement de prénom demandé aura une incidence sur ces actes :

⁴Les dispositions en vigueur ne limitent pas le nombre des prénoms. Toutefois, il paraît opportun d'en limiter le nombre.

⁽⁵⁾ Joignez tous documents utiles à la présente demande afin d'attester de l'intérêt légitime du majeur sous tutelle au changement de prénom(s) sollicité. Vous pouvez également compléter la rédaction des motifs de la demande sur papier libre.

⁽⁶⁾ Joignez une copie de la décision rendue.

⁽⁷⁾ Joignez une copie intégrale, en original, des actes de l'état civil dont il est demandé modification, ainsi qu'une copie du/des livret(s) de famille dont dispose le majeur sous tutelle.

Son Acte de naissance : Naissance le..... à

Son acte de mariage (le cas échéant) : Mariage le à

L'acte de naissance de son conjoint (le cas échéant)

NOM du conjoint :

Prénom(s) du conjoint :

Date et lieu de naissance (ville, pays) du conjoint :

L'acte de naissance de son partenaire de PACS (le cas échéant)

NOM du partenaire :

Prénom(s) du partenaire :

Date et lieu de naissance (ville, pays) du partenaire :

L'acte de naissance de son ou de ses enfant(s)⁵⁸⁾ (le cas échéant)

NOM de son premier enfant :

Prénom(s) de son premier enfant :

Date et lieu de naissance (ville, pays) de son premier enfant :

NOM de son deuxième enfant :

Prénom(s) de son deuxième enfant :

Date et lieu de naissance (ville, pays) de son deuxième enfant :

NOM de son troisième enfant :

Prénom(s) de son troisième enfant :

Date et lieu de naissance (ville, pays) de son troisième enfant :

Le majeur sous tutelle est de nationalité étrangère⁶⁹⁾ et je joins à la présente demande un certificat de coutume précisant le contenu de sa loi personnelle en matière de changement de prénom. Je suis informé(e) que la décision de changement de prénom(s) prise produira effet, sous réserve que les autorités locales compétentes l'aient valablement reconnue.

⁵⁸⁾ Si plus de trois enfants sont concernés par la mise à jour des actes de l'état civil, merci de joindre une page supplémentaire à la présente demande.

⁶⁹⁾ Si le majeur sous tutelle possède une double nationalité, cette rubrique ne lui est pas destinée.

Je procèderai ou ferai procéder, au nom et pour le compte du majeur sous tutelle, aux démarches tendant à la reconnaissance de la décision de changement de prénom(s) auprès des autorités locales compétentes, dès que celle-ci aura été prise.

Fait à le

Signature du représentant légal

Signature du majeur représenté

Avertissement : en application de l'article 441-7 du code pénal est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- 1) d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2) de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
- 3) de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement donné à caractère personnel

Informations devant être portées à la connaissance des personnes auprès desquelles sont recueillies des données à caractère personnel

Les informations recueillies dans le dossier de changement de prénom sont enregistrées par le service de l'état civil dans un fichier informatisé ayant pour finalité le changement de prénom du requérant.

Le responsable du présent traitement est la Maire-Adjointe déléguée à la Citoyenneté, aux démarches administratives, au Monde combattant et aux devoirs de mémoire de Meaux.

Tous les champs du formulaire doivent obligatoirement être remplis. Dans la négative, le dossier ne peut être traité et la demande ne peut aboutir.

Les données seront conservées par la mairie durant l'instruction du dossier jusqu'aux délais de conservation des Archives.

Les données ne font pas l'objet d'un transfert vers des pays hors de l'Union Européenne.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant afin d'utiliser votre droit d'opposition, d'interrogation ou de rectification. De plus, lorsque vous avez donné votre consentement, vous disposez d'un droit de le retirer à tout moment, sans que ce retrait ne porte atteinte à la licéité du traitement effectué antérieurement.

Ces droits peuvent être exercés auprès du service de l'état civil de la Ville de Meaux par courrier à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville – Service de l'état civil – B.P. 227 – MEAUX CEDEX

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).